

Image not found or type unknown



Saisie d'un bien en indivison

Par **richard**, le **12/02/2010** à **14:38**

Bonjour,

Un bien en indivision peut-il être saisissable pour recouvrement d'une dette (prêt conso) contractée par un seul des indivisaires, les indivisaires n'ayant pas lien de parenté ni de caution solidaire. Aucunes hypothèques ou inscriptions sur le bien. Merci pour votre aide, cordialement Richard